

# Argumentaire contre l'augmentation des frais d'inscription à Grenoble INP – UGA

CGT Fercsup, Université de Grenoble, section INP.

*Rédaction Novembre-Décembre 2025, publication Janvier 2026.*

## Contexte

Novembre 2025 : notre présidence propose un projet de hausse des frais d'inscriptions (quelques éléments de contexte plus bas, ainsi que le calendrier)

Sur notre impulsion, une intersyndicale s'est réunie et a convergé vers la pétition suivante :

<https://framapetitions.org/petition/org/intersyndicale-grenoble-inp-uga/non-a-la-hausse-des-frais-dinscription-a-grenoble-inp-uga>

Il est assez difficile de discuter paisiblement sur ce sujet, car, souvent, la question porte sur qui pourrait ou devrait payer, et c'est un débat rapidement houleux. Les quelques points suivants sont les arguments qui ont servi à élaborer notre position. Il est possible que certaines formulations ne soient pas tout à fait bien formées (notamment les questions de droit), ce qui justifie la diffusion restreinte à nos adhérent.e.s. Par ailleurs, ce document a également vocation à être amendé en fonction des discussions en instance ou avec vous, adhérent.e.s.

La situation financière actuelle de Grenoble-INP est un argument avancé pour justifier cette augmentation, qui serait le moyen "pratique" pour boucler notre budget. Ceci dit, la raison de notre déficit est elle-même en débat. Il s'agit essentiellement de la combinaison d'un désengagement de l'état, qui ne couvre pas les augmentations de dépenses suite à l'inflation, qui impose des dépenses à l'établissement sans nous verser les montants associés, et de la gestion de divers projets.

## Préambule : la politique d'augmentation des frais d'inscription est nationale et discrète.

Quelques liens :

- <https://laviedesidees.fr/Ce-que-rapporte-l-education-gratuite>
- [https://www.lemonde.fr/campus/article/2025/10/23/un-rapport-senatorial-constate-l-absence-de-strategie-de-l-etat-pour-les-universites\\_6648977\\_4401467.html](https://www.lemonde.fr/campus/article/2025/10/23/un-rapport-senatorial-constate-l-absence-de-strategie-de-l-etat-pour-les-universites_6648977_4401467.html)
- <https://blog.educpros.fr/julien-gossa/2025/10/20/augmentation-des-frais-dinscription-est-il-est-trop-tard-pour-bien-la-faire/>

La défense de l'enseignement supérieur gratuit s'organise progressivement, par exemple :

- Le mouvement Ingées sans frais :  
sur Instagram [https://www.instagram.com/ingees\\_sans\\_frais](https://www.instagram.com/ingees_sans_frais) et sur LinkedIn <https://www.linkedin.com/company/ing%C3%A9nieur%C2%B7e%C2%B7s-sans-frais/>
- La pétition nationale : <https://framaforms.org/petition-non-a-la-hausse-des-frais-dinscription-en-ecole-dingenieur-et-dans-lenseignement-public>

## Notre argumentaire en résumé

Dans la suite établissement désigné Grenoble INP – UGA

- **A** Sous prétexte de gestion du déficit, la politique de l'établissement met en opposition les personnels et étudiants. D'autre part, le projet nous pousse à revenir sur des principes essentiels de notre mission de service public, et met en cause la gratuité de l'enseignement supérieur.
- **B** La gratuité de l'éducation et de l'enseignement supérieur est une mission de service public qui bénéficie à tout le monde en définitive.
- **C** Le financement par l'état permet la mise en œuvre de l'égalité d'accès au service public, par la justice fiscale.
- **D** La modulation des frais d'inscription selon les revenus des parents est un moyen de détourner le débat sur le fond, et le remplacer par un débat sur les montants à faire payer.
- **E** Dans tous les pays où cela s'est produit, la modulation des frais d'inscription est la première étape vers une augmentation générale des frais d'inscription (cf [wikipedia-dette étudiante] ([https://fr.wikipedia.org/wiki/Dette\\_%C3%A9tudiante](https://fr.wikipedia.org/wiki/Dette_%C3%A9tudiante)), voir la version en anglais également).
- **F** L'augmentation des frais d'inscription modifie la relation entre les enseignant.es/personnels et les étudiant.e.s
- **G** Des propositions alternatives
- **H** La proposition de la présidence Grenoble INP – UGA et le calendrier

### ***A La stratégie de la direction de Grenoble INP – UGA***

La CRE (Condition de Retour à l'Equilibre) est l'argument essentiel pour justifier l'augmentation des frais d'inscription. La vague actuelle de suppression de postes met de nombreux personnels en situation difficile. Que l'on soit IATS ou enseignant·e/chercheur·se, chacun peut constater que les postes non-pourvus ou supprimés conduisent à une augmentation de la charge de travail, la dégradation de la qualité, ou même l'arrêt de certaines activités. La tentation serait grande de vouloir faire cesser cette politique négative et de voir dans l'augmentation des frais d'inscription une solution pour retrouver de bonnes conditions de travail. Pourtant, la raison du déficit budgétaire n'est pas si évidente lorsque l'on étudie les budgets présenté depuis deux ans. L'augmentation du déficit est une combinaison d'un désengagement de l'état (qui ne couvre pas les augmentations de dépenses suite à l'inflation, et qui impose des dépenses à l'établissement sans nous verser les montants associés – par exemple la part employeur de notre mutuelle), et de gestion du budget de l'établissement lui-même (dont la question des projets).

Ainsi, le solde budgétaire, la différence entre les recettes et les dépenses encaissées, est de 20 Millions d'Euros, pour un budget d'environ 190 Millions. Le déficit affiché n'est cependant que de 4 à 5 Millions d'Euros car la différence est prise sur le fonds de roulement et la trésorerie, et un certain nombre de dépenses sont de l'investissement. Comment est-il possible que nos pertes financières atteignent "soudainement" 10 % de notre budget ? De nombreux projets d'investissement sur financement propre ont été lancés, et les coûts n'ont pas été maîtrisés. Les divers projets (par exemple les projets CMA "compétences et métiers d'avenir") ont des coûts cachés qui sont à la charge de l'établissement, et les frais d'infrastructure ne permettent pas de financer ceux-ci.

De budget en budget, il apparaît que l'établissement n'a aucune visibilité sur les coûts réels de ses différentes activités. Élu·e·s CGT au CA, nous voyons bien les différences notables d'une séance à l'autre et entre budgets et budgets rectificatifs.

Ceci dit, en tant qu'organisation syndicale, notre rôle n'est pas de faire la liste des pertes financières, mais de rappeler que la gestion de l'établissement doit respecter un certain nombre de principes, non seulement budgétaires, mais également et surtout les principes de nos missions de service public.

## ***B La gratuité de l'enseignement supérieur***

La gratuité de l'accès à l'enseignement supérieur est la condition essentielle pour mener à bien notre mission de service public.

Individuellement, nous sommes nombreux·se·s à avoir bénéficié de l'enseignement public gratuit (ou à frais modiques) à tous les niveaux, et c'est un juste retour des choses de défendre ce principe pour les générations suivantes.

On pourrait penser que la gratuité de l'enseignement ne concernerait que le premier cycle. Notre revendication est qu'elle concerne tous les niveaux d'études, pour les mêmes raisons.

- Cela profite à tout le monde Aux étudiants, à leurs futurs employeurs
- C'est le moyen de garantir l'accès du service public à tous
- Des études gratuites favorisent l'indépendance et la réussite des étudiants Certains pays, comme le Danemark, proposent un revenu étudiant universel, versé à tous les étudiant·e·s, afin de permettre la poursuite d'étude et l'indépendance des étudiants. Ce modèle permet un meilleur taux de réussite, en permettant de ne pas avoir un travail en parallèle des études, ainsi qu'un choix de parcours. Le montant de l'allocation a été calculé selon une estimation du coût de la vie des étudiants. <https://etudiant.lefigaro.fr/article/vie-etudiante/allocation-etudiante-le-modele-danois-pourrait-il-etre-transpose-en-france-20231005/>

## ***C L'égalité d'accès aux services publics par la justice fiscale***

Les débats actuels sur le budget de l'état et les taux de prélèvement sont liés au débat sur la gratuité de l'enseignement supérieur. Comment est-il possible d'argumenter que les étudiant·e·s les plus aisé·e·s ne seraient pas gêné·e·s de payer davantage pour leurs études

tout en clamant qu'il n'est pas possible d'augmenter davantage les impôts ? Nous, CGT, sommes favorables à une redistribution des richesses par la progressivité de l'impôt.

Nous souhaitons tendre vers un accès gratuit aux services publics. Dans la réalité, aujourd'hui, ce qui est appelé "gratuit" n'est pas toujours totalement gratuit. On distingue plusieurs situations réelles

- la quasi gratuité, avec des frais modiques et un système d'exemption (bourses)
- la gratuité totale Nous souhaitons tendre vers la gratuité du service public de l'éducation, et, en attendant, nous défendons la quasi-gratuité. Cet accès quasi-gratuit est assuré par la justice fiscale et la redistribution des richesses.

Sous le prétexte de "justice sociale", certain·e·s (dont notre présidence) prônent la mise en place de la modulation des frais pour que les étudiants les plus aisés "contribuent" davantage financièrement et financent les études de leurs collègues dont les parents ont des revenus plus faibles. En réalité il s'agit d'une individualisation du financement des études, et il existe une multitude de stratégies pour contourner ces règles. Rien ne garantit que les étudiant·e·s ayant des parents aisés, ni que leurs parents, acceptent ceci. Par ailleurs, cela oblige les établissements à conserver un certain taux d'étudiants de parents aisés, et in fine, à limiter et continger le nombre d'étudiants exonérés.

## ***D Le débat sur la modulation à Grenoble INP – UGA***

La présidence de Grenoble INP – UGA présente la modulation comme allant de soi, que chacun pourrait payer selon ses revenus, comme cela se fait pour les frais de cantines des écoles, modulés selon les revenus des parents.

Il s'agit en réalité d'un **véritable choix politique**, car des communes font le choix de la gratuité du service public : gratuité des transports publics pour tous, gratuité des cantines, etc. Est-il envisageable de moduler l'accès au service public selon les revenus ? Et si l'on étendait ce principe à tous les services publics (santé, etc.) ?

Le choix/La stratégie de l'équipe présidence de Grenoble INP est de faire porter le "débat" tout de suite sur la question de la modulation. Ceci revient à ne pas aborder la question du principe de gratuité et de ce que cela représente.

Concrètement, nous mettons non seulement en cause l'absence de débat sur le principe, mais également les bénéfices attendus : Les gains espérés seront-ils à la hauteur ? Est-ce que la remise en cause du principe de gratuité comblera réellement notre déficit ? Tant que le modèle économique de Grenoble INP n'est pas clair, on ne sait pas qui paie quoi. En voyant que nous comblons nous-même les manquements de l'état, notre ministère ne se défaussera-t-il pas davantage ?

Sur le principe de modulation lui-même, et la proposition d'implémentation à Grenoble INP – UGA : Les étudiants sont majeurs et est-il possible de rendre leurs frais d'inscription dépendant des revenus de leurs parents ? Comment fixer les niveaux de tarification selon les revenus des parents ? La composante Grenoble INP – UGA a-t-elle la capacité à gérer concrètement cette politique ?

## ***E La dette étudiante***

Dans les pays qui ont déréglementé les frais d'inscription, à savoir USA & Royaume Uni essentiellement, ([wikipedia dette étudiante](#), voir la version en anglais également), les augmentations de frais ont d'abord été relativement faibles, testées dans quelques établissements, puis généralisées et finalement atteignent des niveaux exorbitants. A priori, ces augmentations ont été soi-disant accompagnées d'exonérations et d'aides mais, au final, ce sont des systèmes de prêts étudiants qui ont été mis en œuvre. Aujourd'hui, la dette étudiante atteint quasiment 1000 Milliards \$ aux USA, et plus de 100 Milliards au Royaume Uni. Les remboursements peuvent atteindre 30 ans, et certaines disciplines payées cher, sans débouché professionnel adapté, conduisent à l'impossibilité de rembourser. Ce problème a atteint une telle ampleur que même les libéraux remettent en question le coût des études. Garants des dettes étudiantes, les USA et le royaume uni ont été dans l'obligation d'annuler les dettes étudiantes en les remboursant et en payant les intérêts, ce qui a finit par coûter plus cher que le financement direct des études.

Au final, le financement des études par l'emprunt coûte plus cher qu'un système de redistribution car une partie du financement part dans les intérêts bancaires. La pression de la dette étudiante s'exerce lors des études mais aussi tout au long de la vie pour la rembourser.

## ***F L'augmentation des frais d'inscription modifie la relation entre les étudiant·e·s et le personnel***

En augmentant les frais d'inscription, la relation entre les étudiant·e·s et les enseignant·e·s sera modifiée. De fait, aujourd'hui, certaines formations payantes de Grenoble INO – UGA délivrent des diplômes à des étudiants qui ne respectent pas les critères de qualité attendues. L'argument invoqué est qu'il coûterait trop cher de redoubler. On peut tout à fait extrapoler que les étudiant·e·s qui auront les frais les plus élevés auront une pression plus élevée et se comporteront différemment, comme des client·e·s

## ***G Des propositions alternatives ?***

Devons nous proposer d'autres pistes pour boucler le budget ? Cette question nous est directement posée par la direction de l'établissement : “une critique n'est valable que si elle s'accompagne d'une proposition”, “nous n'avons pas le choix, que proposez vous ?” Sommes nous tenus de proposer quelque chose ? Allons nous faire une enquête, analyser les comptes de l'établissement, vérifier chaque contrat, compter ce qu'il rapporte/coûte ? Bien entendu que non, que ce n'est tout simplement pas possible.

Ceci dit, pour l'exercice voici quelques éléments que nous proposons de mettre au débat :

- Facturer les projets de fin d'études aux entreprises
- Faire payer TOUT le reste à charge des formations par apprentissage. A ce jour l'apprentissage coûte environ 3M€ à l'établissement et ne nous rapporte que du déficit
- Mieux identifier l'impact de la gestion par projet, n'accepter que des projets bénéficiaires

- Faire payer toutes les prestations extérieures, en assurant des bénéficiaires (encadrement de thèse CIFRE, etc.)
- Utiliser la fondation partenariale pour encaisser des dons défiscalisés
- Faire payer les locations immobilières au vrai coût
- Unifier Grenoble INP – UGA et n’avoir que deux campus (un à Grenoble, un à Valence), dans des bâtiments modernes, énergétiquement efficaces
- Aligner toutes les écoles sur des fonctionnements et règles identiques.

## ***H La proposition de la présidence Grenoble INP UGA, le calendrier***

La direction de Grenoble INP 6 UGA a présenté son projet en CEVU du 20 Novembre. La même présentation a été faite en CP du 27 Novembre. Le document présente d’emblée l’objectif d’atteindre 6 Millions € de recettes par l’augmentation des frais d’inscription. Les plus hauts niveaux atteignent 6000 € de frais d’inscription, soit 18000 € pour les trois années de scolarité. La direction considère tout de suite que la gratuité est remise en cause. Ensuite, le document présente plusieurs scénari pour atteindre cet objectif. 5 configurations sont “proposées”, selon le RFR (Revenu Fiscal de Référence), par part (le revenu net imposable par part) : 1 – rester à 628 € 2 – augmentation uniforme à 2700 € 3 – Barème par tranche selon revenus des parents (RFR par part) 4 – Barème continu, proportionnalité croissante selon le revenu des parents (RFR par part) 5 – Taux fixe selon revenu des parents (RFR par part) = 7 %

Dans tous les cas, le montant des frais d’inscription est porté à 6000 € pour les étrangers extracommunautaires.

Quelle que soit la configuration, les scénarios 2 à 5 reviennent à renoncer à la gratuité de l’enseignement supérieur. Nous pensons que c’est mettre le doigt dans un engrenage.

L’équipe actuelle pourrait avoir la volonté de rester sur des sommes acceptables, mais rien ne permet de garantir quoi que ce soit sur le long terme, les directions suivantes pouvant revenir sur la parole donnée. Par ailleurs, la présentation du projet au CEVU indique bien comme “avantage” la “possibilité d’adapter facilement le barème pour assurer une cible de financement”.

En France, les écoles d’ingénierie qui ont cédé et franchi le pas s’alignent toujours sur les plafonds et aucune n’a jamais réduit ses frais d’inscription, quel que soit son résultat financier.